



DCM DU 30 MARS 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.081

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID : 035-213501521-20230330-2023_081-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 30 mars**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil municipal

Date de convocation : 24 mars 2023 - **Date d'affichage** : 6 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKI, Ronan SALAÛN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Merlene DÉSILES, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL, Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Rozenn PIEL, Sophie CARADEC.

7 excusés : Messieurs Loïg CHESNAIS-GIRARD, Eric GOSSET, Jonathan RAULT et Mesdames Julie AUBAUD, Chantal FRANCANNET, Awena KERLOC'H, Maëva AMELOT.

6 pouvoirs : M. Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Serge LE PALAIRE), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Laëtitia NOËL), Mme Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), Mme Awena KERLOC'H (qui a donné pouvoir à Alexandra MARIE).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES

FACTURATION DE L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AUX COLLÈGES
DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

VU la délibération n°02.187 du 24 juillet 2002 portant convention avec le Conseil Général pour l'utilisation des équipements sportifs de la commune par les collèges ;

VU la délibération 2022.275 en date du 29 septembre 2022 portant convention cadre d'utilisation des équipements sportifs dans le cadre de l'éducation physique et sportive au collège ;

VU l'avis favorable de la Commission « Jeunesse, Education, Activités périscolaires, Vie associative, Sport » en date du 13 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT ces conventions d'utilisation des équipements sportifs, fixant notamment les dispositions financières, signées par le Département, la Commune, le collège Martin Luther King et le collège Saint-Michel implantés sur le territoire communal ;

CONSIDÉRANT le courrier du Conseil Départemental en date du 7 février 2022 relatif à la notification des tarifs de location des équipements sportifs pour l'année 2022, utilisés par les collèges, et arrêtés par Assemblée délibérante lors de la session du 23 septembre 2021 ;

Monsieur Grégory PRENVEILLE, Conseiller municipal délégué au Sport informe que les tarifs d'utilisation fixés par le Conseil Départemental pour l'année 2022 sont les suivants :

- 6,00 € l'heure de gymnase
- 2,50 € l'heure de plein air

Un état d'utilisation détaillé par équipement sportif pour les collèges pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 a été réalisé et transmis aux établissements scolaires pour contrôle. Il en résulte le tableau suivant :

Collège privé Saint Michel		Collège public Martin Luther King	
Heures de gymnase	1 642 h 30 min	Heures de gymnase	1 883 h 15 min
Heures de plein air	633 h 30 min	Heures de plein air	566 h 30 min
TOTAL	2 276 h 00 min	TOTAL	2 449 h 15 min

Compte tenu des tarifs rappelés ci-dessus, les sommes à réclamer aux collèges s'élèvent donc pour l'année 2022 à :

- 12 714,50 € pour le collège public Martin Luther King
- 11 438,75 € pour le collège privé Saint Michel

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs demandés aux deux collèges, telles que mentionnés, au titre de l'année 2022 ;
- **AUTORISE** l'émission des titres de recettes correspondants sur le budget de l'année 2023.

A Liffre,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ